

DELIBERATION N° 19/282 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2018 ET APPROUVANT LE BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2019 DU LABORATOIRE D'ANALYSES DU PUMONTI

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Julie GUISEPPI
M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI
M. Pierre GHIONGA à Mme Stéphanie GRIMALDI
M. Michel GIRASCHI à Mme Laura FURIOLI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Muriel FAGNI, Xavier LACOMBE, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU** la délibération n° 18/011 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 décidant le maintien et la création des budgets annexes,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/073 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif du budget annexe du Laboratoire de la Corse-du-Sud pour l'exercice 2019,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (37 voix POUR : les représentants des groupes « Femu a Corsica » (16), « Corsica Libera » (12) et « Partitu di a Nazione Corsa » (9) ; 9 voix CONTRE : les représentants du groupe « Per l'Avvene » ; 10 ABSTENTIONS : les représentants des groupes « Andà per dumane » (4) « La Corse dans la République » (6)).

ARTICLE PREMIER :

PRECISE que les résultats de l'exercice 2018 sont repris au budget supplémentaire :

- Une section de fonctionnement présente un résultat d'exécution en 2018 de 21 387,05 €, (3 933 244,19 € en dépenses et 3 911 857,14 € en recettes).
- Une section d'investissement présente un solde d'exécution excédentaire en réel de 207 374,19 €.

PRECISE que le solde d'investissement d'exécution excédentaire sera repris en 001 : « solde d'exécution reporté », il sera entièrement utilisé au financement des restes à réaliser de la section, mais il reste un besoin global de financement de 21 387,05 €.

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement viendra donc financer le besoin global d'investissement.

DIT qu'il n'y a pas lieu d'effectuer une affectation de résultat.

ARTICLE 2 :

ADOPTÉ le budget supplémentaire du laboratoire de Corse-du-Sud pour l'exercice 2019, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente (rapport de présentation, document comptable) :

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A1	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	44 650,00	65 437,00
		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N 1) (1)	221 762,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 200 375,00
		*	*
	Total de la section d'investissement (2)	265 812,00	265 812,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	67 209,00	67 209,00
		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N 1) (1)	0,00	0,00
	602 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		*	*
	Total de la section de fonctionnement (3)	-67 209,00	67 209,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	198 603,00	598 603,00

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 septembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/O2/274**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018 ET BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2019 - LABORATOIRE D'ANALYSES
PUMONTI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Laboratoire d'analyses Pumonti été créé en 2004. Il est, en partenariat avec les services de l'Etat, au service de la santé publique en participant activement à la surveillance et à l'amélioration de l'état sanitaire des animaux d'élevage ou de compagnie, ainsi qu'à la détection des maladies des animaux sauvages.

Il participe également au contrôle sanitaire et environnemental de l'eau. Enfin, il réalise, à la demande des services de l'Etat des analyses officielles pour prévenir les risques de toxi-infection alimentaire collective.

Le budget supplémentaire du laboratoire s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A1	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	44 050,00	65 437,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	221 762,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 200 375,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	265 812,00	265 812,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-67 209,00	-67 209,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	-67 209,00	-67 209,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	198 603,00	198 603,00

II/ L'affectation du résultat

La section de fonctionnement présente un résultat d'exécution en 2018 de 21 387,05 €, (3 933 244,19 € en dépenses et 3 911 857,14 € en recettes), qui vient

financer le besoin en investissement. La section d'investissement se décompose comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	RAR dépenses	RAR recettes
Solde d'exécution de l'exercice précédent (001)		507 000,00		
Recettes réelles		156 446,50		
Dépenses réelles	463 072,31		221 761,24	
Total	463 072,31	663 446,50	200 374,19	
Besoin global de financement			- 21 387,50	

La section d'investissement présente un solde d'exécution excédentaire en réel de 207 374,19 €, qu'il est proposé de reprendre en 001 « solde d'exécution reporté ». Il sera entièrement utilisé au financement des restes à réaliser de la section, mais il reste un besoin global de financement de 21 387,50 €, financé par le résultat d'exécution de la section de fonctionnement.

Il n'y a donc pas lieu d'effectuer une affectation du résultat.